

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-679 DU 28 OCTOBRE 2005

Chargeant Monsieur Pierre OSHO,
Ministre d'Etat chargé de la Défense
nationale de l'intérim du Président de
la République pour compter du 28
octobre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du Gouvernement, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abéokuta (Nigéria).

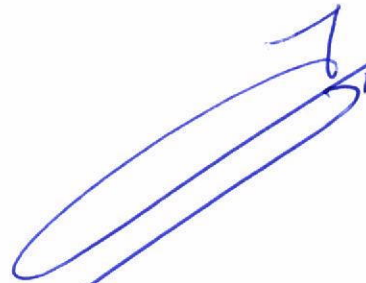
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Pierre OSHO, durant cette période, les pouvoirs de chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 octobre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 21 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.